



**METPARK**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

29 MARS 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 26 mars 2024 (convocation du 13 mars 2024)**

Aujourd'hui vingt six mars deux mille vingt quatre à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Patrick PAPADATO, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY,

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT, M. Stéphane MARI à M. Patrick BOBET, Mme Brigitte TERRAZA à Mme de FRANÇOIS

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2024/02/11P**

**MARCHE N° 2024SE004 PRESTATIONS DE SECURITE ET DE  
SURETE DES INFRASTRUCTURES DE LA REGIE :  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique

La Régie souhaite améliorer significativement l'expérience de ses clients en leur proposant un parcours qualitatif, agréable et sécurisé.  
Elle veut donc répondre aux problématiques principalement rencontrées par les acteurs du centre-ville de Bordeaux (commerçants, restaurateurs, gestionnaires de parcs de stationnement, et bien d'autres) que sont : les squats, les dégradations et vols, les problématiques liées à la marginalité et à la toxicomanie.

Ces grosses nuisances vont à l'encontre des services et de la qualité d'accueil que la Régie souhaite offrir à sa clientèle et à ses collaborateurs.

C'est pourquoi, une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert afin de confier à une entreprise spécialisée des prestations de sécurité et de sûreté des infrastructures de la Régie.

Le marché est divisé en tranches :

- une tranche ferme concernant des vacances journalières sur 5 parkings : Gare Saint Jean, Victoire, Victor Hugo, Pey Berland, Grands Hommes,
- une tranche optionnelle concernant le site de la fourrière automobile venant remplacer Front du Médoc durant sa fermeture.

Il s'agit d'un marché d'une durée de 12 mois reconductible une fois pour la même période et conclu à prix composites correspondant :

- pour partie à un marché ordinaire conclu à prix forfaitaire pour les vacances des 5 parkings listés dans la tranche ferme,
- pour partie à un accord-cadre à bons de commande pour des prestations supplémentaires sur d'autres parkings non-listés dans la tranche ferme et les prestations de la tranche optionnelle, dans la limite de 1.500.000 € HT maximum.

A la date de remise des plis fixée au 19/02/2024, 10 entreprises ont déposé une offre.

A l'issue de l'analyse, la commission d'appel d'offres réunie le 19/03/2024 a attribué le marché à l'entreprise GARDIENNAGE ECLIPSE SECURITE pour un montant global et forfaitaire de 569.513,82€ HT et un montant maximum de 1.500.000 € HT.

**Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :**

- **signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres, avec l'entreprise désignée ci-dessus,**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de ce marché,**
- **signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs inférieurs à 5 % du montant initial.**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 26 mars 2024**

**Pour expédition conforme**

**Le Président**



**Christophe DUPRAT**